



Le Bulletin d'Information Communal

EDITORIAL



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Pour cette 41ème édition du Bulletin d'Information Communal mon éditorial sera très court mais ôh combien important :

Dimanche 30 juin

Dimanche 07 Juillet

VOTEZ

Alfred INGWEILER

Maire

(* Si vous souhaitez recevoir régulièrement les comptes rendus et/ou le BIC par courriel, merci de faire la demande directement à : mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr

Directeur de publication : Alfred INGWEILER
Comité de Rédaction : Muriel ARON, Sonia FROHN, Michèle PARISOT MULLER, Stéphane POUVIL, Myriam VIX, Tania READY

TRAVAUX

→ Aménagement du parking de la salle festive :

Les pluies que nous subissons depuis octobre 2023 ont mis en évidence un important ruissellement venant des prés en amont du parking. Ce ruissellement facilite la création de nombreux nids de poule.

Le conseil municipal a donc décidé de rénover le parking. Un drainage conséquent sera mis en place ainsi qu'un enrobé. L'occasion sera saisie pour créer une dizaine de places de stationnement supplémentaires.

Le coût de l'opération s'élèvera à environ 60 000 €. Une subvention d'environ 20 000 € est possible par la CEA dans le cadre du fonds communal. Le dossier a été déposé.

→ Extension-Rénovation des vestiaires :

Le chantier a pris fin. Les réceptions provisoires, puis définitives ont été prononcées. Il reste quelques travaux de finition à faire et on pourra encore compter sur les bénévoles du FCE.

Aire de jeux

Les jeux à ressorts installés sur l'aire près du terrain de football ont fait leur temps (mis en place dans les années 2 000).

Ils sont inspectés annuellement par une société spécialisée qui contrôle leurs conformités et leurs états de fonctionnement. Celle-ci a émis quelques observations.

Plutôt que de procéder à des réparations, les jeux seront remplacés : **coût = 4 800 €.**

INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal avec l'appui des bénévoles de la bibliothèque a décidé d'informatiser cette dernière.

Le coût est estimé à environ **4 700 €.**

Ce coût inclut, entre autres, le prix du logiciel, la formation et l'achat d'un ordinateur.

Un dossier de demande de subvention à **hauteur de 50 %** dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale de la CEA a été déposé aux Conseillers d'Alsace.

PREVENTION DES INCENDIES DE FORET DANS LE BAS-RHIN

La préfecture du Bas-Rhin vient de publier l'arrêté relatif à la prévention des incendies de forêt dans le département du Bas-Rhin.

Cet arrêté met en place des niveaux de risque. **L'arrêté global sera disponible sur notre site et sera affiché en mairie.**

Nous rappelons ici la règle de base et les règles générales.

→ **Règle de base** : Article L131.1 du code forestier

Il est défendu à toute personne autre que le propriétaire de terrain boisés ou non, ou autre que les occupants autorisés de ces terrains, de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts.

→ **Règles générales** :

Du **15 mars au 30 septembre** sont interdits aux propriétaires de terrains boisés ou non et occupants autorisés sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts :

- l'incinération de rémanent
- le brûlage de déchets verts agricoles
- l'incinération de végétaux sur pied
- les feux de camps de bivouac ou d'agrément
- les feux de cuisson sauf s'ils sont réalisés soit à l'intérieur de locaux fixes, soit à l'aide de réchauds à gaz

CHÂTAIGNERAIES : arbres dangereux

Les pluies subies depuis le mois d'octobre 2023 sont la cause de nombreux dégâts dans les châtaigneraies.

Si de nombreux arbres sont tombés, il y en a d'autres qui penchent dangereusement au-dessus de chemins, de sentiers et de propriétés privées. Ceci est aussi vrai pour d'autres essences.

Il est vivement demandé aux propriétaires de vérifier l'état de leur bois et de procéder à la coupe ou à la réduction des arbres dangereux : **leur responsabilité est engagée.**

La plus grande prudence est aussi recommandée pour les promeneurs.

PROXI : fermeture annoncée

Le gérant du PROXI a décidé de fermer le magasin. La date définitive ne nous a pas été communiquée, mais il y a de fortes chances que ce sera le **01 septembre 2024**, date où il ouvrira un magasin à WEITERSWILLER.

L'argument invoqué est la faiblesse du chiffre d'affaires.

La municipalité ne peut que se plier à cette décision.

Elle n'a pourtant pas ménagé ses efforts pour la création de ce point de vente : aménagement des locaux, rénovation, loyer modéré, traçage parking, aménagement d'une placette etc...

Elle a aussi agi pour son maintien. Pas moins de TROIS rappels des enjeux ont été publiés dans le bulletin d'information communal.

Alors, à qui la faute ?

Cependant il y a de l'espoir.

En effet, Françoise HABER qui a repris récemment la gérance du Restaurant à la Couronne, étudie, en association avec la boulangerie WILT de Dossenheim et la municipalité, la possibilité de créer un dépôt de pain.

Elle envisage même de le lancer -à titre d'essai- les dimanches matin.

Affaire à suivre....

FRANCE RENOV : rénovations

Si vous avez un projet de rénovation énergétique, d'installation photovoltaïque ou si vous voulez en savoir plus sur le dispositif « MaPrimeAdap », vous pouvez vous adresser à l'**Espace Conseil France Rénov'** du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Téléphone : **03 74 47 10 34**

Heures d'ouverture : le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Adresse mail :

inforeno.paysdesaverne@oktave.fr

Prise de rendez-vous : site internet du PSPP :

<https://www.paysdesaverne>

(Onglet France Rénov'- Energies)

FLEURISSEMENT - PROPRETE**Thème :**

Vous l'aurez remarqué, le thème « les fleurs en harmonie » a provisoirement laissé la place aux Jeux Olympiques. Les différentes réalisations sont l'œuvre de nos artistes locaux.

Les « fleurs en harmonie » reviendront dès le printemps 2025.

Jury départemental du label « communes fleuries » :

Ernolsheim fait partie des communes qui seront visitées courant juillet par le jury départemental. Le but est de contrôler le fleurissement pour pouvoir confirmer ou non le niveau du label actuel c.à.d. « 2 fleurs ».

Jury communal :

Le jury communal passera semaine 30 dans le village pour sélectionner les maisons fleuries.

Concours des particuliers :

Il est également rappelé aux particuliers qu'ils peuvent participer au concours régional des maisons fleuries et conseillé de prendre des photos cet été par temps ensoleillé.

Renseignements à la mairie.

Propreté - rappel :

Rappel de quelques gestes citoyens : ramasser les crottes de son chien, ne pas jeter ses mégots à terre, emporter, ses déchets après un pique-nique ou tout autre déchet.

POUBELLES – JE LA SORS ET JE LA RENTRE !

Fort de constater qu'il reste encore trop de poubelles dehors après le passage du camion, encombrant ainsi inutilement les trottoirs et cela parfois pendant plusieurs jours, un petit rappel s'impose :

- ▶ Je la sors la veille ou le jour de ramassage.
- ▶ Je la rentre après le passage du camion (ou le soir lorsque je suis absent durant la journée).

Les piétons, les personnes à mobilité réduite et les mamans avec poussettes vous remercient d'avance pour leur faciliter leur déplacement.

ECOLE – RPI

Lors du conseil d'école du vendredi 16 juin 2024, le Directeur d'école a annoncé l'inscription de **80 enfants au RPI** pour la prochaine rentrée avec la répartition suivante :

- 9 enfants en petite section de maternelle et 10 en moyenne section sur Ernolsheim,
- 7 enfants en grande section maternelle et 11 en CP sur Saint-Jean,
- 16 enfants en CE1 et 8 en CE2 sur Saint-Jean,
- 6 enfants en CM 1 et 13 en CM 2 sur Ernolsheim.

Comme déjà annoncé, à partir de la rentrée prochaine l'école d'Eckartswiller sera fermée. L'enseignante et ses élèves iront à l'école de Saint-Jean.

COMMUNIQUE DE LA PAROISSE

- **Samedi 27/07 à 18h** : flânerie spirituelle derrière l'église suivie d'un moment convivial
- **Dimanche 18/08 à 9h30** : culte
- **Dimanche 01/09 à 10h45** : culte
- **Dimanche 22/09 à 10h45** : culte

FESTIVITES DU 13 JUILLET

Cette année c'est le FCE qui assurera l'organisation de la soirée avec le programme suivant :

17h : Distribution de brioches, place de la bibliothèque pour les enfants jusqu'à 14 ans

18h30 : Repas proposé par le FCE à la salle festive.

21h : Cérémonie officielle au cimetière, dépôt de gerbe suivie de la retraite aux flambeaux à travers le village avec la batterie-fanfare. Lampions et flambeaux offerts par la municipalité.

Freibeer offert par la commune à la salle festive.

A partir de 22 hres : Animation musicale assurée par le groupe le « Duo du Frohnberg ».

23h30 : Feu d'artifice de la municipalité.

A VOS AGENDAS – 3^{ème} TRIMESTRE 2024

- **13/07** : festivités Fête Nationale
- **18/07** : don du sang à la salle festive
- **25/07** : visite découverte du village avec Gilbert KUNTZ (en français et en alsacien). Départ à 15h devant la mairie.
23/08 uniquement en français
- **28/07** : soirée tartes flambées organisée par l'APP (à partir de 18h à l'étang de pêche)
- **08/09** : marché aux puces/brocante et messti
- **09/09** : soirée harengs organisée par l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers (à partir de 18h au centre du village sous chapiteau)
- **21 et 22/09** : Journée Européenne du Patrimoine de 14h à 18h à l'église
- **29/09** : marche gourmande organisée par l'ASK et l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers (au stade Frohnberg)

FERMETURE D'ETE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 5 au 18/08/2024.

